

ASSISES DE 1991 - AIX-EN-PROVENCE

Le GENEPI et le programme 13000

Le programme 13 000 était destiné à résoudre le problème de la surpopulation dans les prisons. Après un an, 12 nouveaux établissements pénitentiaires fonctionnent sur les 25 prévus. Quel bilan pouvons-nous en tirer ?

Des établissements vétustes ont été fermés et la population a été réduite dans les établissements surpeuplés, mais si le problème semble momentanément résolu, le sera-t-il dans l'avenir ? Le programme 13 000 ne doit pas être la porte ouverte à l'incarcération systématique au détriment du recours aux peines de substitution.

Ces nouveaux établissements sont modernes, de grande taille et implantés loin des centres urbains. La modernité des installations permet une meilleure hygiène et des conditions de vie plus décentes. Mais elle entraîne une déshumanisation des rapports entre les différents acteurs du monde pénitentiaire et leur isolement. En effet, il semblerait que la solitude dans les cellules soit mal supportée, notamment par les mineurs, en raison d'une vie sociale encore mal établie.

La taille importante des établissements a permis la mise en place de nouvelles infrastructures qui peuvent être utilisées pour la formation socioculturelle et sportive. Cependant, cette grande taille n'apporte pas d'amélioration dans les relations humaines, malgré la mise en place d'unités de vie.

L'éloignement des centres urbains, choix économique et politique, a de graves conséquences pour les familles, les personnels et les intervenants extérieurs. Des mesures doivent être prises pour résoudre les problèmes de transports.

Enfin, tout n'est pas clairement défini dans les contrats entre l'Etat et le secteur privé, notamment en ce qui concerne la répartition des compétences (exemple de la formation professionnelle, de la mise en service des bibliothèques et des oublis en sur le plan des infrastructures). Après une étude qui le met en évidence, le GENEPI regrette un mauvais fonctionnement de la "cantine" et des différences tarifaires entre établissements publics et privés.

Le GENEPI a donc tenté de dresser un premier bilan du Programme 13 000 au terme de cette année de fonctionnement. Reste à voir quelle va en être l'évolution dans les mois à venir. En ce sens nous ne pouvons qu'espérer que le programme 13 000 s'accompagnera de mesures alternatives à l'incarcération et rappeler que la mission de service public de la Justice implique un droit de regard de l'Etat sur l'exécution des obligations du secteur privé.